



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GENERAL

TRANS/WP.29/2003/30  
4 avril 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trentième session, 24-27 juin 2003,  
point 4.2.22 de l'ordre du jour)

**PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 2 AU RÈGLEMENT No 86**

(Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse pour les tracteurs)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa quarante-neuvième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRE/2002/49, sans modification (TRANS/WP.29/GRE/49, par. 47 et 48).

Paragraphe 1.2.1., modifier la valeur de ?30 km/h? à lire ?40 km/h?.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>